

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT DENIS COMBARNAZAT DU 04/09/2024

L'an 2024, le 05 Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Saint Denis Combarnazat dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de Saint Denis Combarnazat en session ordinaire, sous la présidence de M. Guillaume LAURENT.

Date de convocation : 30.08.2024

Présents : LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, PERROUX Alain, BONNET Jean-Pierre, BUFFET Amélie, MEUNIER Guillaume, BASMAISON Romain, LAVOINE Teddy (arrivé à 18h15)

Absents excusés :

Absents : MERTINS Rémy, LANDAIS François

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Cette fonction est attribuée à BUFFET Amélie.

Approbation du PV du conseil municipal du : 19 Juillet 2024

Approuvé.

Ordre du jour

1. Communauté de Communes Plaine Limagne : Renouvellement de la CTG Plaine Limagne 1
2. Service Technique : Vacance de poste d'adjoint technique.....2
3. Questions diverses 3

Compte-rendu des débats

1. Communauté de Communes Plaine Limagne : Renouvellement de la CTG Plaine Limagne

Domaine : Commande Publique - Autres contrats

L'action des Caf consiste notamment, à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation sociale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie, et l'accès aux droits. C'est pour répondre aux besoins prioritaires des territoires que la Caf souhaite développer ces conventions partenariales.

Les conventions territoriales globales (CTG) sont des conventions de partenariat qui visent à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants sur un territoire donné. La Caf apporte une expertise reconnue sur ses différents champs d'intervention par

sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques territoriales du département. Ainsi, les CTG s'appuient sur un diagnostic partagé qui facilite la définition des priorités et des moyens à allouer, dans le cadre d'un plan d'actions adapté à l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou la commune sur une période de 4-5 ans. Cette démarche prend en compte l'ensemble des problématiques et des ressources locales pour favoriser l'élaboration d'un projet de territoire.

En mobilisant l'ensemble des ressources d'un territoire défini, cette dynamique de projet vise à renforcer les coopérations et à contribuer ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité des interventions. Elle permet également de rationaliser les instances partenariales existantes et de mieux mobiliser les financements.

En fonction du diagnostic du territoire, un projet éducatif est proposé.

Les besoins du territoire ont fait ressortir les axes prioritaires suivants :

- Axe n°1 : La famille
- Axe n°2 : La solidarité
- Axe n°3 : La santé
- Axe n°4 : Les populations du voyage
- Axe n°5 : Le cadre de vie

Une présentation du plan d'action est annexée à la présente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider les axes et objectifs de la CTG Plaine Limagne 2025-2028 comme présentés en annexe ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec la communauté de communes Plaine Limagne et la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme ;
- d'autoriser le Maire à signer les avenants à ladite convention pour la période 2025-2028 ;
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision

| Votes | | |
|--|--------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noelle, PERROUX Alain, BONNET Jean-Pierre, BUFFET Amélie, MEUNIER Guillaume, BASMAISON Romain | | |

Arrivé de Mr LAVOINE Teddy à 18h15

2. Service Technique : Vacance de poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire expose que suite à la mutation de l'agent communal, le poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe reste vacant.

Dans un premier temps, le Maire propose de faire une ouverture de poste pour l'embauche d'un agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural au grade d'adjoint technique territorial puis, dans un second temps de fermer le poste d'agent des interventions au grade d'adjoint technique territorial de première classe.

Madame Dassaud Marie-Noelle propose de ne pas faire une ouverture de poste dans l'immédiat au vue de la saison et de solliciter un prestataire de services afin d'assurer les travaux urgents de la commune.. Cette démarche pourrait permettre de faire des économies sur le budget 2024.

De plus, il a été envisagé de voir si un agent de service polyvalent à temps non complet et présent à proximité de la commune pouvait être sollicité pour l'entretien des locaux de la mairie et de la salle polyvalente. Le temps estimé serait de 4h/5h par semaine.

Aucune décision n'est arrêtée, des candidatures sont arrivées en Mairie, il a été décidé de recevoir les candidats ayant postulé et d'étudier plus précisément la proposition de prestation de services jusqu'à la fin d'année 2024.

3. Questions diverses

Participation aux fonds de solidarité logement

Monsieur le Maire expose avoir reçu un courrier du département sollicitant la commune pour une participation financière aux Fonds Solidarité Logement au titre de l'année 2024. Ces fonds de solidarité logement ont pour but d'accompagner les familles les plus en difficultés. Le Maire et les élus reconnaissent l'importance de ces fonds de solidarité mais le budget communal ne permet pas à la commune d'être contributaire pour ce fond de solidarité.

Climatisation du secrétariat

Suite au dernier conseil municipal, le Maire et les élus étaient en attente d'une actualisation du devis de Mr Fageol Thierry concernant la mise en place de la climatisation dans le secrétariat. Il a été demandé à Mme Remondin Stéphanie, secrétaire en remplacement, de relancer l'artisan pour mettre à jour le devis avec les dates valides.

Curage des revers d'eau

Mr le Maire explique avoir reçu un devis pour le nettoyage et le curage des revers d'eau ainsi que le nettoyage et le curage de la buse en bas du Chemin de l'Ollagnade. Le devis s'élève à 3890€ ttc, réparti ainsi : 3400€ pour 20 revers d'eau et 490€ pour la buse. Mr le Maire explique que la buse ne sera pas à faire car l'agent communal avait effectué le nettoyage en Aout 2024. De ce fait, le devis ne serait que de 3400€. Mme Dassaud demande une précision sur le devis concernant l'évacuation des terres. L'entreprise FP Terrassement va établir un nouveau devis avec plus de détails.

Modification des horaires de travail de Manon

Monsieur le Maire explique avoir reçu un mail de Mme Bourgoin Manon, secrétaire de mairie en congés maternité afin de demander un aménagement de ses horaires. Elle propose de faire ses 20 h comme suit :

- Mardi 9h00 12h30 et 13h00 16h10
- Jeudi 9h00 12h30 et 13h00 16h10
- Vendredi 9h00 12h30 et 13h00 16h10
-

Madame Dassaud Marie-Noëlle informe que la mairie est un service public et qu'il serait judicieux de garder quelques jours d'ouverture à 8h00 et un soir un peu plus tard afin de répondre à la demande des usagers travaillant la semaine.

Il a été proposé de voir avec Mme Bourgoin une autre proposition d'aménagement du temps de travail.

Location de la salle polyvalente aux personnes extérieures à la commune

Suite à une demande d'un administré voulant louer la salle en hiver au tarif été (sans le chauffage), il a été rappelé par les élus qu'un tableau récapitulatif des nouveaux tarifs avait été mis en place en Septembre 2023. De ce fait, aucune dérogation ne sera acceptée.

Travaux affluent du Buron au Marais

Suite à des vents violents survenus en date du 24 aout 2024 le long du Buron, des arbres se sont déracinés dans l'affluent du Buron sur deux parcelles de propriétaires différents. Monsieur Meunier Guillaume, propriétaire d'une des 2 parcelles va procéder à un premier nettoyage sur ses terrains mais souligne qu'il y a un risque que les souches retombent dans l'affluent et obstruent l'évacuation de l'eau. Des travaux de nettoyage seront à prévoir dès lors que tous les propriétaires auront exploités les arbres tombés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

Guillaume LAURENT